



Le Trait d'Union

www.payerne.ch

Journal officiel de la Commune de Payerne, N° 58

Juin | 2021

Assermentation officielle de la Municipalité 2021-2026

Le mercredi 2 juin dernier, la nouvelle Municipalité de notre Ville a été assermentée in corpore, à la Halle des Fêtes, par Monsieur le Préfet Olivier Piccard



Encadrée par les bannerets Stéphane Wenger et Stéphane Savary, la nouvelle Municipalité avec Nicolas Schmid, Jacques Henchoz, Monique Picinali, Edouard Noverraz, le syndic Eric Küng et le préfet Olivier Piccard

La répartition des dicastères est la suivante :

Eric Küng, Syndic

Administration générale, Promotion économique, Finances et Vignes

Edouard Noverraz, 1^{er} Vice-Président

Population, Affaires sociales, Santé et Culture

Jacques Henchoz

Infrastructures, Mobilité et Energies

Monique Picinali

Urbanisme, Travaux et Environnement

Nicolas Schmid, 2^e Vice-Président

Bâtiments, Formation et Sports

Editorial

Une page se tourne mais la vie locale continue



Ce message est l'occasion pour moi de tirer un trait sur trente-six ans d'engagement en faveur de notre attachante ville de Payerne.

Un sacré bail qui ne laisse que des bons souvenirs par les contacts qu'il génère, par la participation aux décisions qui font que notre ville évolue tout en restant une cité agréable où il fait bon vivre.

Ce mois de juillet marque le début d'une nouvelle législature, avec une nouvelle équipe municipale et un Conseil communal renouvelé. A eux se joignent une nouvelle secrétaire municipale, une nouvelle adjointe ainsi qu'une nouvelle secrétaire du Conseil communal. De grands changements, certes, mais une vie locale qui se poursuit, avec l'espoir d'une sortie sereine de la pandémie Covid-19 qui a annulé tant de rendez-vous

festifs, qui a fait souffrir tant de commerces, qui a impacté la vie des familles même.

Je salue toutes celles et tous ceux qui s'engagent pour faire vivre la vie politique locale en s'investissant au sein des autorités, forts d'un esprit démocratique et collégial, afin de mener à bien tous les projets qui apporteront à notre ville l'image d'une cité dynamique. C'est de tout coeur que j'invite les Payernoises et les Payernois à s'intéresser à la vie publique et à soutenir les autorités dans leur travail. En apportant parfois un esprit critique, car toute critique peut être constructive si elle n'est pas fondée sur des velléités bassement politiciennes.

LES INFORMATIONS MUNICIPALES

Dans cette

Edition

- 2 Les informations municipales**
◇ Communication des décisions municipales
- 4 Les informations municipales**
◇ Déjections canines
◇ Travaux d'infrastructures
- 6 Les informations municipales**
◇ Modification sens déchetterie
◇ Fauchage des terrains incultes
- 8 Le portrait**
◇ Présentation d'une société locale
◇ Un collaborateur se présente
- 10 Les actualités**
◇ Merci à nos trois Municipaux sortants
◇ Information sur votre eau de consommation
- 12 Les actualités**
◇ Information sur votre eau de consommation
◇ Plan canicule 2021
◇ Information trotinettes
- 14 Les actualités**
◇ Parole aux jeunes
◇ Sortie des Seniors 2021
◇ Gens d'ici et d'ailleurs
- 16 LA DER**
◇ La Municipalité sortante

Préavis n° 04/2021

Installation d'un système de gestion d'accès à la déchetterie

La Municipalité a décidé de retirer le préavis n° 04/2021 et de le représenter ultérieurement afin de pouvoir procéder à des tests relatifs à la circulation et à l'accès à la déchetterie.

Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal de se prononcer sur une demande de crédit de Fr. 120'000.— en vue d'équiper la déchetterie d'une gestion d'accès au moyen de barrières automatiques (lecture des plaques d'immatriculation). Cette installation permettra de limiter l'accès uniquement aux ayants droits et de limiter le nombre de véhicules au sein de la déchetterie. Afin de répondre aux critères de sécurité et de circulation, il a été décidé, conjointement avec la DGMR, d'inverser le sens de circulation de la déchetterie.

Communication des décisions municipales

Préavis adoptés par la Municipalité

Préavis n° 05/2021

Participation financière à la place de jeux publique – privée de la Fondation de Verdeil

Lors des premiers contacts en 2015 avec la direction de la Fondation de Verdeil en vue de la démolition de l'ancien bâtiment et la reconstruction d'une nouvelle école, des discussions ont eu lieu sur une éventuelle collaboration pour l'exploitation d'une place de jeu publique – privée. Afin de définir les bases de cette collaboration, une convention sera signée avec la Fondation de Verdeil.

Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal d'autoriser un crédit de Fr. 65'000.— TTC en vue de la construction de cette place de jeux, réalisée par la Fondation de Verdeil.

Préavis n° 06/2021

Réaménagement des rues du Favez, de la Vignette et du passage de la Blancherie, découlant de l'extension du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB)

En raison d'une croissance démographique importante et constante dans la Broye, un projet d'extension du GYB, avec une vingtaine de nouvelles salles de classe, une nouvelle salle de gymnastique et une nouvelle salle de science, a été initié par les Cantons de Vaud et Fribourg. Avec la nouvelle entrée du GYB, côté rue de la Vignette, le cheminement sera plus court que par l'avenue des Inuardes. De ce fait, ce tracé va connaître une forte augmentation des circulations piétonnes, deux-roues et également voitures.

Au vu de ce qui précède, il a décidé de réaménager les secteurs de la rue de la Vignette, du passage de la Blancherie (route et escaliers) et de la rue du Favez. La durée des travaux a été estimée à 4 mois.

Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal d'autoriser la réalisation de ces aménagements pour un montant de Fr. 882'400.—, dont il y aura lieu de déduire les participations des Cantons de Vaud et Fribourg.

Préavis n° 07/2021 (annule et remplace les préavis n° 10/2020 et 23/2020)

Remplacement de l'éclairage public au centre-ville

La Municipalité a décidé de retirer les préavis n° 10/2020 et 23/2020 et de présenter ce nouveau préavis au Conseil communal concernant le remplacement de l'éclairage public au centre-ville.

Le concept retenu est le maintien de l'éclairage indirect des façades, l'installation d'un éclairage de sécurité centré sur l'axe de la route et sur les passages pour piétons. Les secteurs touchés sont la Grand-Rue, la rue de Lausanne, une partie de la rue d'Yverdon, la rue du Temple et la rue de Savoie.

Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal d'autoriser la réalisation de ces travaux pour un montant de Fr. 521'600.—.

Préavis n° 08/2021

Règlement et tarifs des émoluments du Contrôle des habitants

Suite à l'entrée en vigueur, le 13 octobre 2020, du nouvel article 15 du Règlement d'application de la Loi du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants (RLCH), une mise à jour des tarifs appliqués à Payerne est nécessaire.

Aujourd'hui, les émoluments, pratiqués depuis le 30 juillet 2013, sont fixés dans le barème des taxes découlant du Règlement Communal de Police et ils ne correspondent plus à la réalité des tâches accomplies par le secteur Contrôle des habitants et bureau des étrangers. Il est donc indispensable de mettre en place un règlement propre au secteur et d'adapter les tarifs en conséquence.

Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal d'adopter le règlement et les tarifs des émoluments du Contrôle des habitants.

LES INFORMATIONS MUNICIPALES

Préavis n° 09/2021

Comptes 2020

Pour la 2^e fois, la Municipalité élabore un préavis des comptes afin de donner une explication aussi complète que possible sur les comptes 2020, par le biais d'analyses détaillées des charges et des revenus. L'établissement des comptes 2020 a été exécuté conformément au Règlement sur la comptabilité des communes et au plan comptable qui en fait partie intégrante. A relever que les comptes 2020 de notre Commune présentent un excédent de revenus (bénéfice) de Fr. 65'066.40, après avoir complété le fonds de solidarité Covid-19 avec Fr. 150'000.—, créé un fonds pour la culture d'un montant de Fr. 200'000.— et un fonds pour la mobilité douce pour un montant de Fr. 300'000.—, réservé Fr. 350'000.— pour des investissements divers et procédé à un amortissement supplémentaire de Fr. 297'693.15 sur le bâtiment de l'Hôtel de Ville (cf. préavis n° 06/1998 et préavis n° 10/2000).

Préavis n° 10/2021

Implantation d'un skatepark au Stade municipal

En 2015, suite à l'implantation de La Promenade Moderne et au mauvais état du skatepark, la Municipalité s'était résolue à le mettre au rebut. Aujourd'hui, la Municipalité souhaite répondre aux nombreuses demandes de la population en aménageant une place de sport composée d'un skatepark, d'une zone de sport urbain et d'une zone verte de détente au Stade municipal.

Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal d'autoriser ces travaux de construction et d'aménagement pour un montant total de Fr. 495'000.—.

Préavis n° 11/2021

Payerne Airport – Crédit-cadre pour l'aménagement des surfaces administratives au 1^{er} et 2^e étages du bâtiment

Le bâtiment Payerne Airport, réalisé dans le cadre d'un partenariat public - privé entre la Commune de Payerne et Anura SA avec le soutien du Canton de Vaud, a été inauguré au printemps 2019. Il a permis d'accélérer le développement du parc technologique et

d'affaires et d'accueillir un nombre croissant d'avions d'affaires dans des infrastructures parfaitement adaptées et de grande qualité. Plus de 15 entreprises, toutes en lien avec l'aviation ou l'industrie aérospatiale, ont élu domicile à Payerne Airport au cours des 2 premières années d'exploitation, s'ajoutant ainsi aux 3 qui étaient déjà présentes à l'Aéropôle : le Groupe E, SolarStratos et le Groupe Boschung. En 2020, c'est 6 de ces entreprises qui ont fait le pas malgré les défis extraordinaires liés à la pandémie et déjà 2 de plus pendant le 1^{er} trimestre 2021. Le présent préavis a pour but de compléter l'aménagement du bâtiment aux 1^{er} et 2^e étages en relation aux prospects clients réalisés par la société swiss aeropole SA (SASA) et qui sont dans l'attente des aménagements pour s'établir sur l'Aéropôle. Ces travaux seront réalisés en plusieurs étapes entre 2021 et 2024.

Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal d'autoriser le financement de ces différents aménagements pour un montant total de Fr. 441'500.—.

Préavis n° 12/2021

Aménagements aéroportuaires Aéropôle I, dégivrage et hangar

La société swiss aeropole SA (SASA) a la mission de gérer et d'exploiter les aménagements aéroportuaires qui ont été réalisés sur l'Aéropôle I et financés par la Commune de Payerne en vue du développement de l'aviation civile, ainsi que toutes les activités liées directement ou indirectement à cette typologie d'activités. Les exploitants et le Conseil d'administration de SASA, dans lequel siègent 2 membres de la Municipalité, ont demandé à la Commune de Payerne de bien vouloir réaliser 2 nouveaux aménagements afin d'améliorer les conditions d'exploitation du site et de pouvoir augmenter le nombre de vols opérés sur Payerne Airport. Il s'agit de la mise en place d'une installation de dégivrage des avions sur le tarmac et de la construction d'un abri à véhicules afin de stationner les différents camions ou engins de maintenance (camions pour la vente de kérosène, engins de dégivrage, etc.).

Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal d'autoriser la réalisation des infrastructures de dégivrage pour un montant de Fr. 207'000.— et des travaux

suite éditorial

Je souhaite que le riche tissu d'offres culturelles et sportives, puisse revivre pleinement, avec le soutien de la population et des autorités.

Enfin, je souhaite remercier celles et ceux qui abandonnent leur mandat politique pour leur engagement et leur travail. Remercier aussi l'ensemble du personnel communal qui contribue à donner de notre Ville l'image qu'elle mérite et qui séduit les visiteurs.

René Cusin

d'aménagement d'un abri pour un montant de Fr. 393'000.—, sous réserve de l'accord de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC).

Préavis n° 13/2021

Rénovation du parquet de la Halle des Fêtes et assainissement des sanitaires

Depuis la fin des travaux de la première étape de rénovation de la Halle des Fêtes en 2015, la Municipalité a planifié la poursuite des travaux de rénovation et de modernisation de la Halle des Fêtes en plusieurs étapes jusqu'à 2024. Aujourd'hui, cette étape intermédiaire concerne la rénovation du parquet et l'assainissement des sanitaires au sous-sol. Ces travaux auront lieu cet été afin de profiter de la disponibilité de la Halle des Fêtes et les sanitaires seront finalisés d'ici à la fin de l'année 2021.

Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal d'autoriser ces travaux de rénovation et d'assainissement pour un montant total de Fr. 495'000.—.

Retrouvez tous les préavis complets et les communications de la Municipalité sur www.payerne.ch.

CEC

LES INFORMATIONS MUNICIPALES

Déjections canines

La Commune de Payerne compte une importante population de propriétaires de chien.

Leur compagnon à quatre pattes génère quelques nuisances facilement identifiables sur les trottoirs, les rues ou les zones de verdure. Afin de pouvoir garantir la propreté de ces lieux ainsi que l'hygiène publique, **le règlement communal de police stipule que « tout détenteur de chien a l'obligation de ramasser les déjections de son chien ».**

Depuis plusieurs années déjà, la Commune essaie d'endiguer ce phénomène, au moyen de prévention. De nombreux distributeurs de sacs (Robidog) ont été installés sur l'ensemble du territoire communal, et particulièrement aux points sensibles de la Ville. Ces distributeurs permettent pour les personnes promenant un chien de pouvoir facilement ramasser les déjections canines.

Toutefois, force est de constater que les espaces verts sont continuellement souillés par un nombre important de déjections. Ce constat est relayé régulièrement par les employés communaux, ainsi que par la population lorsque l'accès aux zones de verdure est rendu impossible.

Dès lors, la Municipalité a décidé d'interdire, dès le 1^{er} juillet prochain, l'accès aux chiens sur la plupart des espaces verts du centre-ville. Afin de renforcer l'offre en Robidog, de nouveaux équipements vont être installés



prochainement. Le plan, consultable sur le site internet de la Commune (www.payerne.ch/securite-publique/chiens) ou au guichet de la Sécurité publique, renseigne sur les zones rouges où les chiens ne sont pas autorisés, ainsi que sur l'emplacement des Robidog.

Chaque propriétaire recensé a été informé personnellement de ces nouvelles directives par courrier.

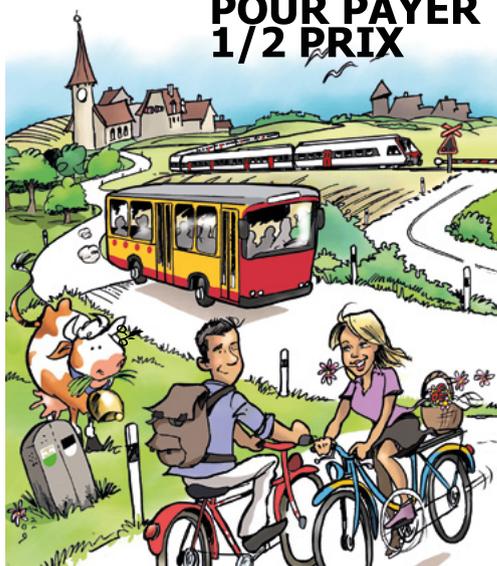
Ne pas ramasser les déjections de son chien constitue une infraction à l'article 21 de la loi sur les chiens (LChiens). Tout propriétaire ne respectant pas cette disposition s'expose à une sanction. Pour ce type d'infraction, le règlement communal de police prévoit une amende d'un montant de Fr. 150.—. Dès le 1^{er} juillet prochain, de nombreux contrôles seront effectués par les agents de la Sécurité publique.

Il est du devoir de chacun d'apporter sa contribution pour la propreté et la qualité de notre environnement, par des actes simples et citoyens.

La Municipalité vous remercie d'avance de votre compréhension.



**IL N'EST
JAMAIS
TROP TARD
POUR PAYER
1/2 PRIX**

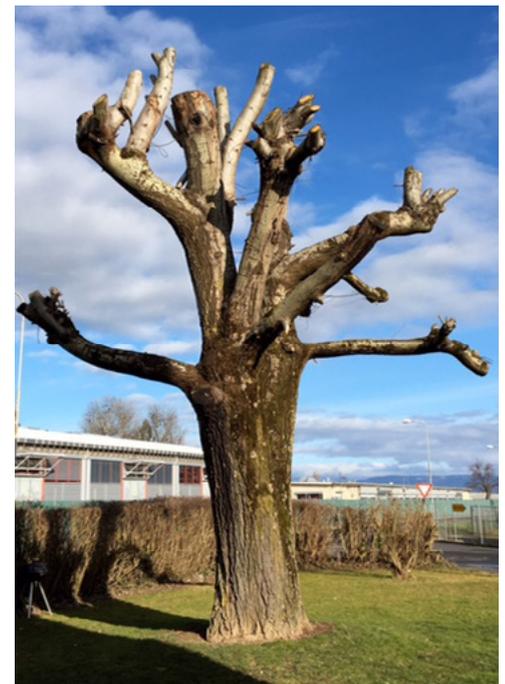


Article « un arbre ça se soigne » du Trait d'Union 57

Erratum !

Une erreur s'est malencontreusement glissée dans notre dernière édition. Si l'article en lui-même était juste, la légende sous la photo qui l'accompagnait était, elle erronée. En effet, cette photo illustre une mauvaise taille d'arbre. Pour l'exemple, nous avons mis une nouvelle photo, d'un arbre taillé dans les règles de l'art.

Nous nous excusons pour cette confusion.



LES INFORMATIONS MUNICIPALES

Travaux d'infrastructures

Avenue Jomini et route de Grandcour, travaux d'infrastructures.

Dans le cadre du projet de construction de la nouvelle station d'épuration (STEP) à Payerne, intercantonale et regroupant 17 communes vaudoises et fribourgeoises, la Municipalité a lancé de son côté un projet visant, d'une part, à mettre en séparatif son réseau d'assainissement des eaux, et d'autre part à remplacer le réseau d'adduction d'eau potable ainsi que les divers services (téléphone, télévision, électricité, etc.). Un réseau de distribution de chaleur (CAD) est également à l'étude.

En effet, il est primordial que le dernier tronçon de collecteur communal avant raccordement à la nouvelle STEP soit mis en séparatif avant la mise en service de cette dernière. La réalisation de ces travaux d'infrastructures est prévue en deux étapes distinctes, de septembre 2021 jusqu'à mars 2024. Il est important de prendre en considération que la circulation via la route de Grandcour et l'avenue Jomini sera fortement perturbée durant ces travaux. Cet axe sera à cet effet réservé à l'usage exclusif des riverains et commerces se trouvant dans le périmètre impacté. Si la

route de Grandcour devrait permettre une circulation alternée sur une voie, gérée au moyen de feux de chantier, l'avenue Jomini sera elle complètement fermée, ne permettant plus de se rendre au centre-ville.

Pour se faire, il sera nécessaire d'emprunter d'autres itinéraires. Une signalisation sera mise en place à cet effet, indiquant clairement les déviations à emprunter ainsi que les restrictions de circulation. La Municipalité vous remercie d'avance de votre compréhension.

Planification des chantiers - Phasages

Les travaux sont prévus en 7 phases, composant deux secteurs distincts. Les travaux sur ces deux secteurs démarreront en même temps, afin de raccourcir le plus possible la durée globale des chantiers. Durant toute la période de chantier, l'avenue Jomini et la route de Grandcour seront réservées exclusivement aux habitants, entreprises et commerces. Le secteur 1 va de la route des Mouettes jusqu'au giratoire de la place Général Guisan. Il se compose de 3 phases (étapes), pour une longueur totale de 560 m. Durant les travaux, il ne sera plus possible de transiter intégralement à travers l'avenue Jomini. La zone chantier

Restrictions de circulation

représentera une longueur d'environ 80 m, zone qui se déplacera au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Les infrastructures qui seront réalisées sont : collecteur eaux usées (aval vers amont) et station de pompage (STAP) ; conduite d'eau potable ; services divers ; réseau chauffage à distance CAD (encore à confirmer).

Le secteur 2 va de la route des Mouettes jusqu'au pont sur la Broye (STEP). Il se compose de 4 phases, pour une longueur totale de 800 m. Durant les travaux, il sera possible de transiter sur une voie à travers la route de Grandcour. La zone chantier représentera une longueur d'environ 80 m, zone qui se déplacera au fur et à mesure de l'avancement des travaux. La gestion des circulations se fera au moyen de feux de chantier. Les infrastructures qui seront réalisées sont : conduite eau potable ; Services divers ; Réseau chauffage à distance CAD (encore à confirmer).

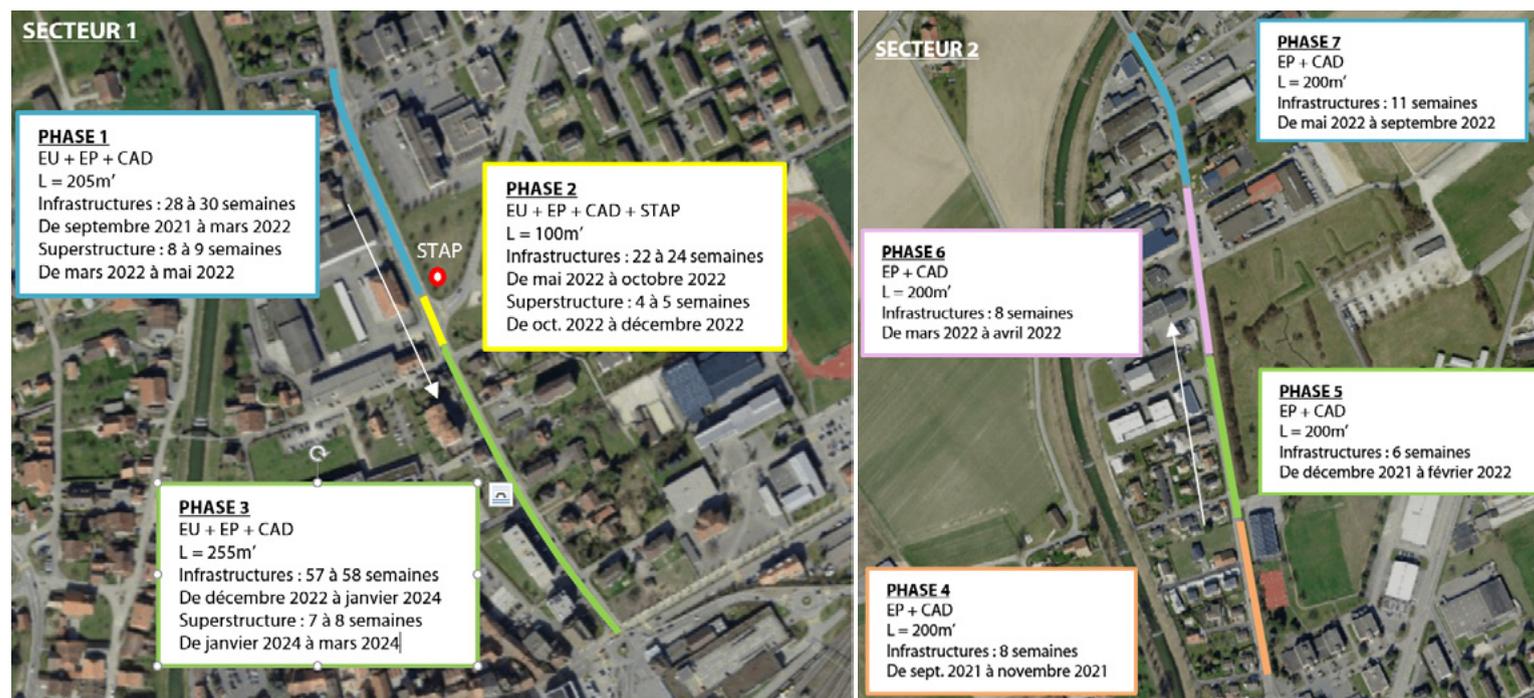
AH

Plus d'informations...

Service de l'Urbanisme et travaux

☎ +41 (26) 662 65 30

travaux@payerne.ch



LES INFORMATIONS MUNICIPALES

Modification sens déchetterie

Déchetterie principale à la route de Grandcour

Gestion des accès, modification du sens de circulation

De par l'augmentation démographique de ces dernières années, le nombre d'utilisateurs de la déchetterie croît de plus en plus, amenant, en cas de forte affluence, des risques liés à la circulation à l'intérieur du site, ainsi que des difficultés de gestion pour le personnel communal. Les restrictions liées à la pandémie de la COVID-19, au printemps 2020, ont initié la mise en place d'un comptage, permettant à 10 véhicules maximum de se trouver en même temps dans la déchetterie.

Il s'est avéré que ce fonctionnement était beaucoup plus sécuritaire (moins de mouvement de véhicules) et permettait au personnel communal de gérer et de contrôler de manière optimale le fonctionnement de la

déchetterie. Cette gestion des flux a été dès lors adoptée, et il est prévu de conserver ce système à futur. Si l'installation de barrières automatiques gérant les accès et sorties est programmée, en remplacement du personnel officiant actuellement aux portails, il est dans un premier temps nécessaire de modifier le sens de circulation pour accéder à la déchetterie, afin d'être en conformité avec les débouchés sur la route de Grandcour (visibilités), et de minimiser au maximum les problèmes de circulation avec les entreprises riveraines.

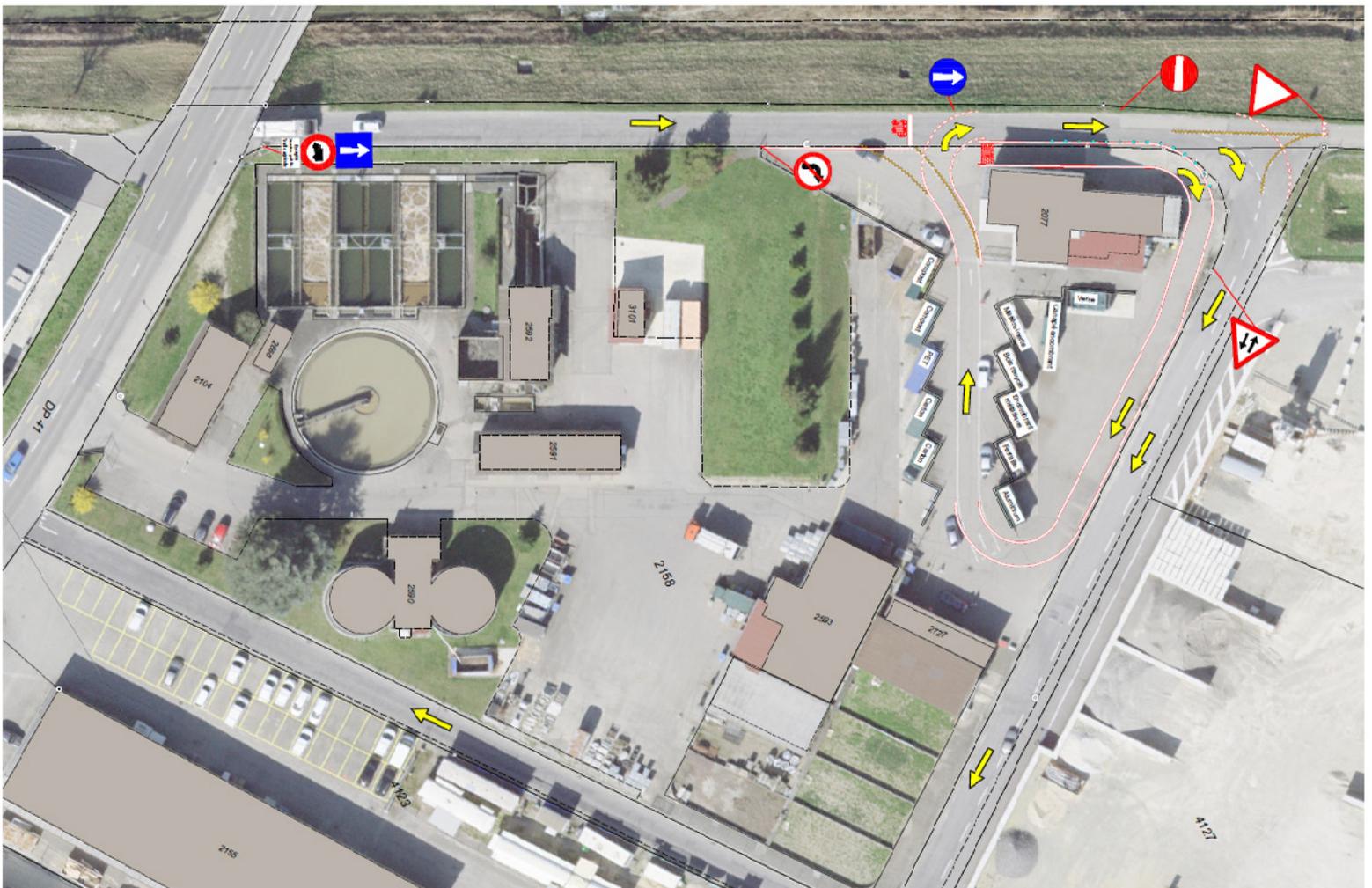
De ce fait, la Municipalité va procéder dès la mi-juillet à un essai de circulation, où l'accès à la déchetterie se fera par la route de Grandcour longeant la Broye. Ainsi, la sortie actuelle deviendra l'entrée. Souhaitant pouvoir disposer de la plus grande longueur d'encolonnement de véhicules hors route

cantonale de Grandcour, une planification des circulations a été établie (voir plan annexe).

Des signalisations et marquages provisoires seront à cet effet mis en place. La gestion des entrées et des sorties sera effectuée par le personnel de la déchetterie, comme cela se fait actuellement. Dans le futur, le projet en cours d'évaluation de l'agrandissement et l'optimisation de la déchetterie, prendra en compte les retours d'expérience de cet essai.

Vous pouvez consulter le plan sur le site internet de la Commune : www.payerne.ch/actualites.

La Municipalité vous remercie d'avance de votre compréhension.



LES INFORMATIONS MUNICIPALES

Fauchage des terrains incultes

Emondage des arbres, arbustes et haies, entretien des ruisseaux

La Municipalité de Payerne rappelle aux propriétaires et gérants de biens-fonds les dispositions de l'article 39 de la loi sur les routes du 10 décembre 1991, ainsi que celles des articles 8, 9, 10, 11 et 15 du règlement d'application du 19 janvier 1994 de cette même loi, qui prescrivent que :

- les ouvrages ou plantations ne doivent pas diminuer la visibilité, ni gêner la circulation.

Les haies plantées en bordure du domaine public doivent être taillées afin que leurs branches ne dépassent pas la limite. Les hauteurs maximales admissibles, mesurées depuis les bords de la chaussée, sont les suivantes :

- 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue ;
- 2 mètres dans les autres cas.

Les arbres plantés le long des routes cantonales ou communales doivent être élagués pour que leurs branches soient maintenues :

- au bord des chaussées, à 5 mètres de hauteur et 1 mètre à l'extérieur ;
- au bord des trottoirs, à 2.50 mètres de hauteur et à la limite de la propriété.

La Municipalité rappelle également que, selon les dispositions des articles 123 à 128 et 142, alinéa 8 du Code rural et foncier du 7 décembre 1987, les parcelles incultes doivent être nettoyées et fauchées, pour qu'elles ne portent pas préjudice aux fonds voisins et répondent à l'exigence fixée par l'article 2 de l'arrêté du 11 juin 1976 concernant la destruction des plantes nuisibles à l'agriculture.

Les propriétaires de fonds sur lequel court un ruisseau, ou riverains d'un ruisseau, sont tenus de le nettoyer régulièrement afin que l'écoulement des eaux s'effectue sans difficulté (art. 9 LPDP).

Les dispositions rappelées ci-dessus doivent être observées et sont applicables toute l'année.



Les propriétaires fonciers ou leurs gérants sont invités à exécuter les travaux nécessaires au plus vite.

Dès le 1^{er} juillet 2020, toute contravention fait l'objet d'une dénonciation et le travail non exécuté peut être ordonné aux frais des intéressés.

Entretien des haies privées qui jouxtent le domaine public (DP) et plus particulièrement le long des trottoirs

Nous devons malheureusement constater que plusieurs propriétaires ne taillent pas régulièrement leur haie sise en limite des trottoirs.

Ceci a pour effet que la haie en question prend de l'ampleur et déborde largement sur les trottoirs.

Cet état de fait diminue parfois jusqu'à 50 cm la largeur du trottoir, ce qui gêne ensuite fortement le piéton et le passage de la balayeuse pour l'entretien.

Nous rappelons qu'une haie en limite doit être maintenue à une hauteur de 2 m (en limite avec un voisin / art. 37 du Code rural) et que, vers les sorties des parcelles, sur le domaine public, les distances de visibilité doivent être conformes aux normes VSS (en général 50 m de visibilité = hauteur de la haie 60 cm)



Exemple de végétation débordant de manière excessive sur le trottoir

En cas de plantation de haie en limite en bordure du domaine public, il y a lieu de respecter une distance minimale de 1 m.

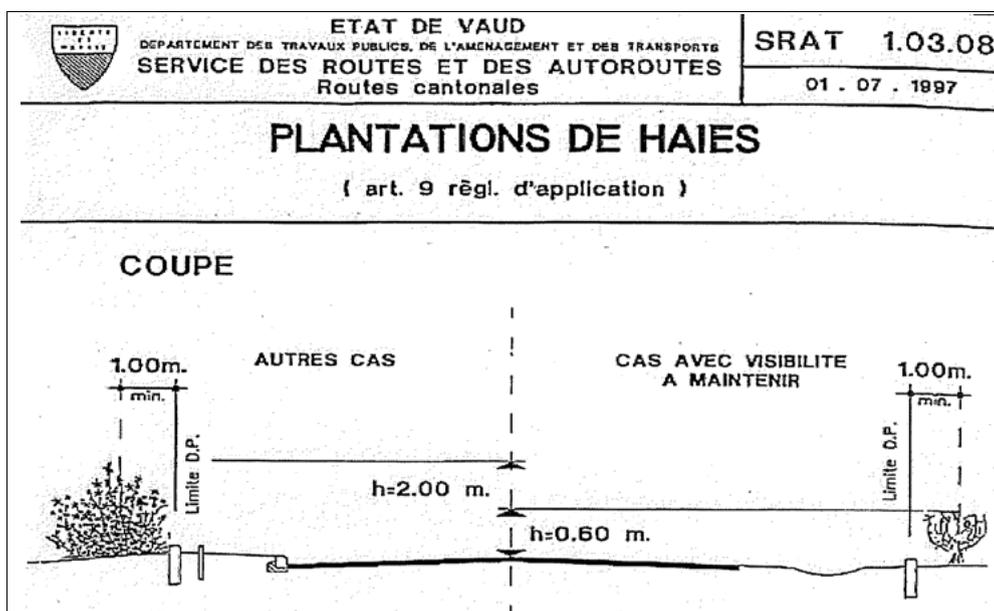
AH

Plus d'informations...

Service de l'Urbanisme et travaux

☎ +41 (26) 662 65 30

travaux@payerne.ch



LE PORTRAIT

Présentation d'une société locale

IHC La Broye

Notre Sport

Le inline hockey est une des disciplines de hockey sur patins à roulettes. Largement inspiré du hockey sur glace, il se pratique généralement sur une piste de résine ou de goudron en extérieur ou en intérieur.

Notre histoire

C'est en 1992 que notre club prend naissance, sous le nom de Broyard 92. Une bande de potes issus de la région et mordus de Skater hockey s'unit autour d'un projet commun, participer au championnat Suisse de Inline Hockey. Jusque-là le skater hockey n'était que l'apanage de clubs régionaux jouant dans la ligue broyarde, sœur aînée de la Fédération Suisse. Notre Team « la Broye » est précurseur en championnat Suisse, avec des joueurs d'Avenches, d'Estavayer en autres. Nous sommes la première équipe régionale à rejoindre la grande ligue. A ses débuts, l'équipe broyarde déjà orpheline d'installations respectant les normes suisses évolue pendant 3 ans uniquement à l'extérieur. Certains anciens se rappellent les weekends épiques au Tessin. Dès 1994 c'est chez les Ours blancs que l'équipe broyarde trouve enfin refuge, puis par la suite sur le terrain actuel de La Palaz à Payerne, sous le nom de IHC la Broye. Notre équipe fanion évolue rapidement en LNB et fait régulièrement l'ascenseur en LNA - LNB. Ce sport connaît un développement fulgurant dans les années 2000, notre mouvement junior a gagné des titres sur les scènes suisses et européennes.

Actualité

Après des années difficiles sur le plan sportif, avec des relégations successives de 1^{ère} ligue et de LNA mais aussi de nouveaux concurrents qui arrivent dans la région, des ressources en personnel qui ne sont pas inépuisables, nous nous devons de réagir avec dynamisme. C'est dans les fondements qu'un club se solidifie. Notre objectif de travailler depuis la base, pour remonter des équipes compétitives à moyen terme, porte gentiment ses fruits. Nous avons réussi à mettre sur pied une structure pour la formation de nos équipes,

avec des entraînements spécifiques et évolutifs, comme la préparation physique, les entraînements des gardiens, l'aspect tactique et technique et ceci dès le plus jeune âge. Des camps de printemps et d'été

deuxième ligue dispose également d'un entraîneur d'expérience en la personne de Nicolas Ropraz. Grâce à nos diverses équipes évoluant dans le championnat Suisse, nous portons chaque weekend la bannière de la

Ville de Payerne au travers de notre joli pays et au-delà de ses frontières, spécialement au Tessin, Jura, Genève, Berne, Soleure, Argovie et Autriche !

Le futur

Notre club s'agrandit comme notre belle cité de la Reine Berthe, mais la croissance nous oblige également à trouver sans cesse des mesures pour pouvoir faire évoluer nos jeunes dans de bonnes conditions, c'est pourquoi il est indispensable de disposer d'infrastructures modernes pour construire l'avenir. Nous aurons besoin d'un toit car les intempéries ont un impact sur le matériel des joueurs. Nous aurons également besoin d'une deuxième piste pour éviter de s'entraîner sur des terrains

voisins, mais aussi de vestiaires pour nos filles qui le demandent. Nous comptons sur votre soutien dans ces projets futurs et la nouvelle place sportive de la Ville de Payerne.



Nouveau logo et maillot du IHC Broye

sont organisés pour permettre une évolution rapide et graduelle des jeunes. En hiver, nous continuons les entraînements dans les salles de gym de La Promenade pour ne pas perdre le physique. Actuellement, notre mouvement junior est le seul de Suisse avec des équipes dans chacune des catégories de jeux Junior. Nous sommes fiers et reconnaissants de pouvoir disposer d'une 20aine d'entraîneurs de grande qualité, qui pour la plupart sont des moniteurs jeunesse et sport Inline Hockey ou hockey sur glace et d'un préparateur physique.

Notre club réunit environ 150 joueurs actifs évoluant en LNB, 2^{ème} ligue, Junior U18, Novice Élite U16, Novice Promotion U16, Mini U13. Nous avons une école de hockey qui s'entraîne les mercredis après-midis. En ce qui concerne les actifs, notre LNB dispose d'un entraîneur de premier choix en la personne de Sébastien Kohler, ancien gardien de but à Gottéron et Ajoie. De plus, Monsieur Kohler a déjà une grande expérience du coaching que ce soit en hockey sur glace ou en inline hockey. Après une saison 2020 qui s'est achevée trop tôt, l'effectif a été renforcé et notre équipe compte bien jouer le haut du tableau en LNB. Notre



Heureux d'avoir retrouvé de l'ambition et fier de ses origines, notre club a décidé de faire peau neuve dès la saison 2022. C'est avec honneur que nous présentons aux lecteurs du Trait d'Union notre nouveau logo et maillot.

À ce titre, il reste de la place sur ces magnifiques maillots pour faire voyager le nom de votre entreprise. Nous sommes toujours à la recherche de nouveaux sponsors avec qui partager notre passion pour le sport.

T.R

Contact

Mouvement-junior : Tristan Roulin

☎ +41 76 552 12 06

www.ihclabroye.ch
info.ihclabroye@gmail.com

LE PORTRAIT

Un collaborateur se présente

Julien Pradervand

Julien Pradervand est né le 24 octobre 1993 à Payerne. En couple avec Céline, ce jeune homme toujours positif et optimiste est l'heureux papa d'un petit garçon de 16 mois. Il a commencé ses écoles à Corcelles-près-Payerne où il vivait. Dès la 2^e année primaire, ayant déménagé sur Payerne, il y a suivi le reste de sa scolarité obligatoire, en voie générale (VSG).

Aimant la nature et le travail en extérieur, c'est tout naturellement que Julien choisit de faire un apprentissage de forestier-bûcheron, métier qu'il apprendra au Groupement d'exploitation forestière intercantonal de la Broye (GEFIB) à Lucens, en 3 ans. A la fin de son apprentissage, il a eu l'opportunité de travailler 6 mois pour une entreprise forestière de la région, avant de faire son école de recrue. A la fin de celle-ci, il a encore occupé un poste quelques mois chez Landi à l'Agro, à la rampe à betteraves.



Julien Pradervand avec son outil de travail

Le 1^{er} avril 2014 marque le début de son engagement au sein de la Commune, en tant que collaborateur d'exploitation à l'entretien du domaine public (EDP). Ses tâches sont vraiment très variées. D'avril à octobre, il est responsable du fauchage

(bords de routes, haies et autres surfaces herbagées communales, etc.). En cas de météo peu clémente, il met cette activité de côté et s'engage auprès de ses collègues de l'EDP dans leurs tâches quotidiennes, ou va donner de l'aide aux bûcherons communaux si besoin. Les mois d'hiver sans fauchage, en plus de son travail à l'EDP, il aide à la mise en

place des décorations de Noël. Il faut dire que ce touche-à-tout, fils de paysan et grand connaisseur des forêts et de la nature, a des connaissances dans beaucoup de domaines et connaît bien les différentes machines utilisées par les employés communaux.

Toutes ses connaissances font de lui un employé des plus polyvalent.

La diversité de son travail, le fait d'être toujours en extérieur et le contact avec la population font que Julien apprécie beaucoup son poste à la Commune. Plus jeune, Julien a fait du solfège et du tambour avec la société de musique de l'Avenir. Il ne fait plus de musique mais de la gymnastique, des agrès, et donne des cours à un groupe mixte une fois par semaine aux jeunes de 11 ans à 15 ans. Depuis peu, il fait partie de la société d'artillerie, dont il est responsable de pièce, c'est-à-dire qu'avec la société et le comité, ils sortent le canon d'Adélaïde de la Commune et font retenir les coups de canon lors de diverses manifestations (Indépendance Vaudoise, la commémoration du 14 avril 1803, le 1^{er} août, le Tirage et la Ste-Barbe). Il s'est aussi lancé dans la production de purin d'orties, utilisé comme fertilisant, et pour lequel il a une demande croissante, à tel point qu'il a créé un self pour qu'il

soit disponible à tout moment. Son autre hobby reste le bûcheronnage, qu'il pratique surtout pour ses amis et par plaisir. Le reste de son temps est consacré à sa famille, avec qui il va se promener, bien entendu, en forêt !

AH

Manifestation du 1^{er} août 2021

Célébration de la Fête nationale dans la simplicité et la convivialité

Nous vous donnons rendez-vous le 1^{er} août 2021 à la Maison des Cadets pour partager un moment convivial et festif afin de célébrer notre traditionnelle Fête nationale.

Déroulement sommaire des festivités :

16h30 Rallye des enfants

Dès 17h30 Animation musicale et grillades

19h00 Réception des invités officiels

20h00 Discours officiels des Autorités et hymne national, prestation musicale de l'Avenir

20h30 Animation musicale et suite des festivités

24h00 Clôture des festivités

Un service de bus navette sera mis en place avec un arrêt à la gare de 17h30 à 24h00.

En raison des mesures Covid-19 en vigueur, l'accès à la place de fête sera limité à 250 personnes.

La manifestation précitée est sujette à l'approbation de l'Autorité compétente. Elle ne pourra avoir lieu que si celle-ci est autorisée et/ou pour autant que les servitudes imposées puissent être respectées.

Pour toute information complémentaire, consultez le site internet www.societededeveloppementpayerne.ch.

LES ACTUALITÉS

Merci à nos trois Municipaux sortants

André Bersier, André Jomini et Julien Mora

Comme vous le savez certainement, les trois municipaux cités en titre ont terminé leur mandat au sein de la Municipalité de Payerne en date du 30 juin 2021, après 10 ans pour Monsieur Jomini et 5 ans pour Messieurs Bersier et Mora. Il paraît opportun de revenir sur ces années de précieuse collaboration.

Les trois municipaux se sont engagés officiellement à 50 % pour gérer les affaires communales, mais finalement ils ont consacré bien plus de leur temps pour la Ville de Payerne qui leur tient à cœur en menant à bien différents dossiers, dont certains sont cités ci-après.

André Bersier, Municipal Urbanisme et travaux

- Réfection de l'Abbatiale et de la Place du Marché, avec le déplacement des fontaines et des statues ;
- Mise en service de la ligne de bus urbain ;
- Création et participation à l'Association du site de l'Abbatiale de Payerne (ASAP) ;
- Plan de quartier et plan d'affectation « En Favez » ;
- Plan de quartier « En Vuary ».



André Bersier et André Jomini devant chez André

André Jomini, Municipal Constructions, environnement et patrimoine foncier et Infrastructures et mobilité

- Divers assainissements d'infrastructures et remplacements de conduites d'eau potable
- Plan de classement des arbres
- Association Intercommunale des Eaux du Puits de la Vernaz (AIEPV) et l'assainissement du puits ;
- Association intercommunale pour l'épuration des eaux – STEP régionale « L'Eparsse » ;
- Planification énergétique territoriale et obtention du label « Cité de l'énergie » et son renouvellement.



Julien Mora tenant la flamme Olympique

Julien Mora, Municipal Bâtiments

- Rénovation du Centre Sportif de La Promenade ;
- Aménagement d'une institution d'accueil collectif de jour préscolaire à la rue de Guillermaux ;
- Assainissement et rénovation du bâtiment de la rue de la Boverie 37 ;
- Construction d'un bâtiment multifonctionnel public et privé « En Guillermaux » ;
- Rénovations et transformations du Café de la Vente et du Café du Marché.

Nous remercions vivement Messieurs Jomini, Bersier et Mora pour leur dévouement en faveur de la collectivité et leur souhaitons de connaître une belle réussite dans la réalisation de leurs futurs projets.

La Municipalité

Fermeture de l'Administration communale

La Municipalité informe la population que les guichets de l'Administration communale seront fermés au public durant l'après-midi du :

lundi 12 juillet au vendredi 13 août 2021

Ensuite, l'Administration communale rouvrira ses portes aux horaires habituels, soit du lundi au vendredi de 08 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 00 à 16 h 30.

Le jeudi soir, le secteur Contrôle des habitants et bureau des étrangers reste ouvert jusqu'à 19 h 00.

Dans le cadre de sa collecte, Texaid a réuni 78'636 kg de vêtements usagés en 2020 à Payerne.

LES ACTUALITÉS

Information sur votre eau de consommation Selon l'ordonnance fédérale sur l'eau potable, de source et minérale (art.5)

L'eau du réseau de Payerne est contrôlée trois fois par année selon un programme défini par le Laboratoire cantonal. Les prélèvements sont réalisés par le service communal des eaux.

Cela représente annuellement trente prélèvements sur le réseau communal, effectués à différents endroits représentatifs entre les sources et les robinets, six prélèvements sur le puits de la Vernaz, et quatorze prélèvements sur le réseau de l'Entente. Ces prélèvements sont ensuite envoyés au Laboratoire cantonal pour analyse.

A noter qu'un contrôle dit « prélèvement de surveillance » est effectué directement par le Laboratoire cantonal pour une analyse microbiologique et chimique.

Durant l'année 2020, **tous les échantillons prélevés répondaient aux exigences légales** pour les paramètres analysés.

Approvisionnement en eau

Provenance		Quantité	Traitement
Eau de source => écoulement gravitaire	Captages divers	33.13%	Traitement préventif au chlore actif
Eau de nappe => pompage	Montagny (la Praz) Corcelles (la Vernaz)	8.17 % 58.70 %	Aucun / Traitement préventif aux UV
Consommation annuelle 2020	1'360'429 m ³ /an		
Consommation moyenne annuelle (2011-2020)	1'196'760 m ³ /an		
Nombre d'habitants approvisionnés	10'114 (Payerne) + 1'074 (Fétigny)		
Consommation journalière moyenne (y.c. industrie)	~ 333 l/hab.	(moyenne suisse : 300l/hab.)	
Consommation domestique journalière moyenne	~160l/hab.	(moyenne suisse : 142l/hab.)	

Qualité de l'eau

Voici quelques commentaires sur trois paramètres chimiques qui nous concernent plus particulièrement (valeurs mesurées lors du prélèvement du 12 mars 2020 à une fontaine publique en ville) :

Dureté totale, 44.8°f (degré français).

On dit souvent que l'eau est un solvant universel : en effet, durant son voyage à travers les différentes couches géologiques, elle dissout de nombreux minéraux présents dans l'environnement. Plus l'eau contient de calcium et de magnésium dissous, plus elle est dite « dure ». Cette dureté n'altère pas la qualité de l'eau mais elle permet plutôt d'en améliorer le goût. Toutefois, elle met à rude épreuve les installations sanitaires et impose aux propriétaires d'immeubles un contrôle régulier des appareils et des conduites.



Dureté °f	Appréciation
1 0 - 7	très douce
2 7 - 15	douce
3 15 - 25	moyennement dure
4 25 - 32	assez dure
5 32 - 42	dure
6 42 et plus	très dure

A Payerne, entre 1990 et 2020, la dureté totale a été mesurée entre 35,6°f et 46,9°f.

Nitrates, 24.0 mg/l.

Les nitrates proviennent des engrais chimiques (nitrate de potassium ou salpêtre) ou de ferme (purin, etc.) et parviennent par lessivage dans les nappes phréatiques puis dans l'eau potable. Ils deviennent problématiques en fonction de l'importance du travail du sol (labourage, sols laissés à nu, etc.).

En Suisse, une valeur de 40 mg de nitrates par litre d'eau potable est tolérée. Le principal risque considéré concerne les nourrissons, lesquels se révèlent être particulièrement sensibles aux nitrites. Une teneur élevée en nitrates dans le sang peut entraîner la méthémoglobinémie (cyanose, diminution du transport d'oxygène dans le sang). A noter qu'au cours des soixante dernières années, aucun cas de cette maladie qui aurait pu être attribuée à la teneur en nitrates de l'eau de boisson n'a été observé en Suisse.

Chlorothalonil (M4), 0.573 mg/l.

Le chlorothalonil est un fongicide utilisé dans l'agriculture depuis les années 1970. La présence de métabolites (produit de dégradation de la molécule d'origine) a été identifiée en Suisse pour la première fois en 2019. Son interdiction d'utilisation

LES ACTUALITÉS

Information sur votre eau de consommation

au 1^{er} janvier 2020 devrait avoir pour effet un recul progressif de la contamination de l'eau potable, sans pouvoir toutefois se déterminer sur la durée de sa présence dans nos ressources en eau.

En Suisse, une valeur de 0.1 mg par litre d'eau potable est tolérée. Un risque pour la santé ne peut être exclu, mais la preuve de ce danger ne peut être à ce jour apportée de manière définitive. Il est par conséquent

important de prévenir une contamination de l'eau potable.

Notre principale ressource en eau, le puits de la Vernaz à Corcelles-près-Payerne, fait actuellement l'objet de tests de filtration, prévus jusqu'au milieu de l'année 2022. En fonction des résultats, une installation de filtration pourrait voir le jour, permettant de se débarrasser de l'ensemble des pesticides présents.

Il est important de rappeler qu'en l'absence de solution immédiate, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) confirme que l'eau du réseau dans laquelle on a détecté des métabolites du chlorothalonil peut toujours être consommée sans danger. Les exigences fixées pour l'eau potable en Suisse sont très élevées.

En cas de dépassement des valeurs légales, l'information sera rendue publique aux consommateurs par tout-ménage ou voie de presse.

AH

Paramètre	Valeurs mesurées	Objectif qualité MSDA	Commentaire
Température [°C]	9.4	8 – 15 °C	
pH [-]	7.3	6.8 – 8.2	
Dureté totale [°f]	44.8	> 1 °f	eau très dure
Calcium [mg Ca ²⁺ /l]	146	< 200 mg/l	
Magnésium [mg Mg ²⁺ /l]	20.4	< 50 - 125 mg/l	
Sodium [mg Na ⁺ /l]	13.0	< 20 mg/l	
Potassium [mg K ⁺ /l]	0.6	< 5 mg/l	
Hydrogénocarbonates [mg HCO ₃ ⁻ /l]	455	---	
Sulfate [mg SO ₄ ²⁻ /l]	37.0	< 50 mg/l	
Chlorure [mg Cl ⁻ /l]	32.6	< 20 mg/l	
Nitrate [mg NO ₃ ⁻ /l]	24.0	< 25 mg/l	40 mg/l
Chlorothalonil R471811 (M4)	0.573	< 0.100 mg/l	

L'eau est une denrée alimentaire vitale dont l'abondance et la qualité sont des nécessités quotidiennes.

Plus d'informations...
Service Infrastructures et mobilité
☎ +41 (26) 662 65 30
travaux@payerne.ch

Plan canicule 2021

Cette année également, afin d'être prête à toute éventualité et en cas de nécessité, la Commune de Payerne, sur demande du Canton, a adressé un questionnaire aux personnes vivant seules et âgées de plus de 75 ans pour leur demander si elles souhaitaient le passage de visiteurs en cas de déclenchement du plan canicule par le Service cantonal de la Santé publique.

Les personnes qui n'ont pas encore répondu et qui nécessitent ces visites, sont priées de se manifester auprès du service Population au moyen du formulaire reçu, par téléphone au +41 (26) 662 6626, par fax au +41 (26) 662 6527, ou par courrier électronique à l'adresse spop@payerne.ch.

**En cas de forte chaleur, n'oubliez de boire et de vous rafraîchir
autant que possible.**

SBB CFF FFS CarPostal tpf Navigation

Profitez de l'abonnement demi-tarif découverte valable 2 mois dans toute la Suisse. A échanger entre le 10.06.2021 et le 21.07.2021.



Cette offre est promue par la COREB, en partenariat avec les entreprises de transports. Informations & concours www.coreb.ch

**DEMI-TARIF DÉCOUVERTE
DEUX MOIS POUR
CHF
33.-**

Bon.
A échanger contre un demi-tarif découverte pour 2 mois au prix de 33 francs.
Échangez ce bon entre le 10.6.2021 et 21.7.2021 dans un point de vente des transports publics. N'oubliez pas d'apporter une pièce d'identité officielle. Dans ce laps de temps, vous pouvez choisir librement la date de début de validité.
Cette offre est valable uniquement pour les personnes domiciliées en Suisse ou dans les pays limitrophes.

Numéro d'article: 8272 Code de commande: CRB21



LES ACTUALITÉS

Information pour les cycles et cyclomoteurs

Sécurité publique

Si la Police cantonale vaudoise cherche à coiffer les cyclistes, ce n'est pas au poteau.

Lorsque le printemps décide de se manifester, nombre de citoyens enfourchent leur bicyclette, munie ou non d'une assistance électrique, et s'en vont arpenter les routes de notre Canton. Cette saine activité permet

d'oublier pour un temps et au grand air, les aléas de la situation sanitaire. Cependant, elle n'est pas sans danger.

En 2020, sur le Canton de Vaud, une augmentation des victimes d'accidents de vélo (y. c. électrique) est observée, soit + 25 %, représentant plus de 70 victimes. Sur la totalité des accidents impliquant des cycles en 2020, 18 % concernent les vélos électriques lents.

Relevons que plus de la moitié des accidents impliquant un cycliste sont causés par cet usager.

Fort de ce constat, la Gendarmerie a entrepris, dès le 1^{er} mai, une vaste campagne de prévention pour les cyclistes - avec des conseils et de la distribution de matériels, dont des casques. Elle se déroule sur tout le territoire vaudois jusqu'à la fin de l'été et permet aux amateurs de la « petite reine » d'échanger des propos et poser des questions.

Plus d'informations...

Service Population
 ☎ +41 (26) 662 65 50
 police@payerne.ch

							
	Cycle	E-trottinette Cyclomoteur léger	E-bike "lent" (max 25 km/h) Cyclomoteur léger	Gyropode Cyclomoteur	E-bike "rapide" (max 45 km/h) Cyclomoteur	Cyclomoteur à combustion	
Vitesse maximale	---	20 km/h de par leur construction ou 25 km/h avec une assistance au pédalage			30 km/h par constr. ou 45 km/h avec assistance	30 km/h	
Puissance maximale	---	0.5 kW		2 kW	1 kW	50 cm ³ / 1 kW	
Poids	maximum 200 kg (marchandises et passagers compris)						
Nombre de place(s) <small>(hormis transport enfants/handicapés)</small>	autant que le nombre de pédaliers	maximum 2 places		maximum 1 place			
Siège conducteur		non requis			requis		
Eclairage (non clignotant)	uniquement de nuit ou par mauvaise visibilité	éclairage fixé à demeure (feu blanc à l'avant et rouge à l'arrière)			éclairage homologué fixé à demeure (feu blanc à l'avant et rouge à l'arrière)		
Catadioptrés	avant et arrière (10 cm ²) + pédales (sauf course)	à l'arrière (10 cm ²) et sur les pédales (5 cm ²), sauf pédales de course ou de sécurité					
Frein(s)	2 freins efficaces (un sur chaque roue/essieu)			freins efficaces sous couvert d'une réception (homologation)			
Rétroviseur		non requis			requis		
Pédalier	requis	non requis (obligatoire uniquement en cas d'assistance au pédalage)			requis		
Sonnette	non requis	requis	requis (sonnette ou avertisseur acoustique)				
Béquille		non requis				requis	
Identification	un numéro individuel, facilement lisible, doit être frappé sur le cadre. De plus, une marque ou le nom du constructeur inscrit de manière indélébile						
Plaque de contrôle		non requis			requis (plaque cyclomoteur)		
Permis de conduire	non requis	entre 14 et 16 ans : catégorie M ou G dès 16 ans : non requis			minimum catégorie M ou G		
Casque		pas obligatoire (uniquement conseillé)			obligatoire (casque cycliste minimum EN 1078)		
Circulation interdite aux cyclomoteurs 		autorisé à être franchi			autorisé à être franchi uniquement avec le moteur éteint ou l'assistance coupée		
Règles de la circulation	similaires à celles des cycles (bandes ou pistes cyclables, interdiction d'utiliser les trottoirs, etc.).						

LES ACTUALITÉS

Parole aux jeunes

Laisse pas traîner ton (co)vide, une réponse à un besoin de rencontres

Face à une crise sanitaire qui perdure, la Commune de Payerne et la Fondation Cherpillod – Arcades a mis en place des espaces différenciés à la Halle des Fêtes à Payerne.

Les jeunes de Payerne ont fait part de leur ras-le-bol concernant la pandémie auprès des travailleurs sociaux de la Commune et de la Fondation Cherpillod - Arcades. Il a été rapporté par les jeunes que ceux-ci

Plus d'informations...

Service Population

☎ +41 (26) 662 65 06 - Châu Phan
chau.phan@payerne.ch

avaient besoin et envie de se rencontrer dans un espace sécurisant, où ils pourraient faire des activités, étudier, avoir des échanges entre pairs et/ou avec des professionnels.

En complément de ces éléments, la Direction Générale de l'Enfance et de la Jeunesse (DGEJ) a lancé un appel à projets à l'intention des professionnels et bénévoles en lien avec les jeunes dans le Canton de Vaud. Le constat fait est que la crise sanitaire qui perdure depuis près d'une année et les mesures prises pour l'endiguer ont eu un impact psychosocial marqué sur l'ensemble de la population surtout pour la classe d'âge de 16-25 ans.

Ainsi, les travailleurs sociaux ont créé et mis en place des espaces différenciés à la Halle des fêtes à Payerne. Depuis le mois de mars, trois rencontres ont déjà eu lieu. Elles ont immédiatement trouvé leur public, puisqu'une quarantaine de jeunes ont répondu présents. A chaque séance,

une régularité a pu être constatée, mais de nouveaux jeunes se joignent également à eux.
CP



Tu as entre 10 et 25 ans ?
Tu veux voir du monde ?
Tu veux faire des activités ?
Tu as besoin de parler ?

Si tu as répondu oui, à une de ces questions.

Rejoins-nous !

LASSE PAS TRAÎNER TON (co)VIDE



ESPACE DE RENCONTRES

Halle des Fêtes de Payerne
De 14h00 à 19h00



canton de vaud



Payerne

Sortie des Seniors 2021

Inscription

La traditionnelle sortie des Seniors de la Commune de Payerne aura lieu le 19 août prochain, rendez-vous à 13h00 devant l'Hôtel de Ville.

Toutes les personnes nées avant 1946 sont cordialement invitées à s'inscrire par téléphone au

026 662 65 10 ou en se présentant directement au Greffe Municipal à l'Hôtel de Ville jusqu'au 30 juillet 2021

Nous tenons à préciser qu'il est possible de s'inscrire à l'activité, au souper, ou aux deux.

Au plaisir de vous retrouver lors de cette journée d'été !



LES ACTUALITÉS

Gens d'ici et d'ailleurs

Reportage sur une personne qui suit les cours de français

« Ce que j'aime en Suisse, c'est la liberté et les opportunités qu'elle me donne »

Originaire du Portugal, Bruno Machado suit les Ateliers de Français du Quotidien. Depuis son arrivée à Payerne il y a un an, il a déjà appris trois métiers. Rencontre...

Motivé, c'est le qualificatif qui arrive immédiatement en tête lorsqu'on pense à Bruno Machado. Ce portugais de 24 ans est arrivé en Suisse et à Payerne il y a un an et il avance très rapidement dans son apprentissage du français.

Après avoir trouvé facilement un premier emploi dans une usine de fabrication de T-shirt, il s'est retrouvé au chômage : « C'est comme ça au Portugal, explique-t-il, les jeunes trouvent leur premier emploi après l'école sans beaucoup de problèmes grâce à un cadre légal favorable. Mais après trois ans, les entreprises licencient et il est compliqué

pour nous de trouver un autre emploi. » Ses parents étant à Payerne, ils lui suggèrent de venir les rejoindre. Et comme il aime saisir les opportunités qui s'offre à lui, il a accepté. Depuis son arrivée, il a d'ailleurs appris 3 métiers : charpentier, constructeur métallique et soudeur, ce qu'il fait actuellement.



Bruno Machado au cours de français

Et de commenter : « Ce que j'aime en Suisse, c'est la liberté et les opportunités qu'elle me donne. À mon avis, en Suisse, il y a plus de liberté de choix en matière de travail. Je trouve aussi que les gens sont très motivés et déterminés. »

À Payerne, il aime se promener le long de la Broye en réfléchissant à sa vie en Suisse. Un pays dont il adopte volontiers les traditions : fondue ou raclette ? Il aime les deux. Chocolat ? Bien sûr ! Un couteau suisse ? « Il y a des années, mon père m'avait donné un couteau suisse que j'avais toujours avec moi. Mais au moment de partir pour la Suisse, j'ai préféré le laisser au Portugal. Je ne voulais pas avoir d'ennuis à l'aéroport. »

Doménica Canchano et Hélène Lelièvre

Plus d'informations...

Service Population

Hélène Lelièvre

+41 (26) 662 65 06

helene.lelievre@payerne.ch

Organisée par
La Commission Communale
Suisse-Immigrés

CÉRÉMONIE D'ACCUEIL DES
NOUVEAUX HABITANTS

FÊTE
MULTICULTURELLE

25 SEPTEMBRE 2021
10H00 - 19H00
PLACE DU MARCHÉ
PAYERNE

AU PROGRAMME

- Cérémonie officielle des Nouveaux Habitants
 - ▶ À l'Abbatiale
- Cérémonie officielle des Chevaliers du Bon pain
 - ▶ Avec cortège
- Apéritif multiculturel
 - ▶ Avec les Chevaliers du Bon pain
- De quoi se désaltérer
 - ▶ Avec la Tonnelle
- Nourriture d'ici et d'ailleurs
 - ▶ Avec des stands de nourriture traditionnelle
- Marché hebdomadaire
 - ▶ Sur la place
- Activités en tout genre
 - ▶ Avec la Grande roue
 - ▶ Avec des danses traditionnelles
 - ▶ Avec de la musique traditionnelle

Rédaction

Editeur :
Municipalité de Payerne

Responsable rédactionnel :
Mme Cynthia Thöny

Contact :
E-mail : tdu@payerne.ch
Tél : +41 (26) 662 66 26

Équipe de rédaction :
A. Hochuli, rédactrice
C. Combremont, rédactrice
J. Mora, rédacteur
E. Noverraz, rédacteur
C. Besson, mise en page et impression

Tirage :
5800 exemplaires

Parution :
4 fois par année

La Municipalité sortante

Regard dans le rétroviseur...

Le 30 juin 2021 marquera la fin d'une législature. Celle-ci a notamment vu le départ en mars 2020 de Madame Christelle Luisier Brodard, Syndique, au Conseil d'Etat vaudois. Monsieur André Jomini quittera ses fonctions après 10 années à la Municipalité, Messieurs André Bersier et Julien Mora après 5 ans. Monsieur Eric Küng, Syndic, et Edouard Noverraz continueront pour un nouveau mandat. A l'heure de ce renouvellement de nos Autorités, il convient de jeter un regard en arrière et de dresser un bref bilan de l'action menée.

Les maîtres-mots du programme de législature 2016 – 2021 étaient les suivants :

Application de la charte des valeurs

La gestion du personnel communal a été un thème important de cette législature qui a connu une révision complète du statut du personnel.

L'application de la charte des valeurs, qui met en exergue quatre mots clés, le service, l'attitude, l'engagement et le respect, a été essentielle durant la première vague de la crise sanitaire de la Covid-19 où les employés communaux ont fait preuve d'un engagement remarquable et continu. Un réseau d'entraide aux personnes âgées de plus de 65 ans et à la population vulnérable s'est mis en place et a proposé différents services.

Développement

En été 2018, Payerne a atteint la barre des 10'000 habitants. La Municipalité a veillé à une évolution harmonieuse en mettant à jour ses infrastructures et son organisation ainsi qu'en maintenant les contacts avec les initiateurs de projets privés.

De nouveaux services ont été créés (Constructions, environnement et patrimoine / Population) afin de répondre aux nombreux défis actuels et futurs. Plusieurs bâtiments communaux ont été assainis ou l'accueil amélioré (rez de l'Hôtel-de-Ville, Bâtiment des services d'exploitation, Centre sportif de La Nouvelle Promenade, etc.) et plusieurs constructions d'infrastructures ou de superstructures routières ont vu le jour ou

sont en phase de finalisation (rue du Simplon, chemin Neuf, rue de la Passerelle, avenue Général-Jomini, etc.). De même, plusieurs plans de quartier, plans d'affectation ou règlements dans les domaines de l'urbanisme et des constructions ont été finalisés ou lancés (Favez, Vuary, Hameaux, etc.).

Le site de l'Aéropôle a vu la construction du bâtiment aéroportuaire Payerne Airport et la création de la société d'exploitation swiss aeropole SA. Plusieurs entreprises ont directement emménagé dans de nouveaux bureaux. La Municipalité et la société d'exploitation ont développé de nombreux contacts avec des prospects qui sont en passe de s'implanter ces prochains mois / années sur la zone industrielle.

Une ligne de bus urbain a été introduite en 2018 entre l'HIB et le quartier des Rives de la Broye. Afin d'améliorer son attractivité et de réduire le nombre de voitures au centre-ville, la Municipalité a décidé de sa gratuité tous les samedis.

Le développement scolaire a également été mis à l'honneur durant cette législature afin de renforcer le rôle de Payerne comme pôle de formation. Un nouveau collège aux Rammes, construit par l'ASIPE, sera terminé pour la rentrée 2021, tout comme l'extension du GYB, construite par les Cantons de Vaud et Fribourg. Le préscolaire n'a pas été en reste c'est une crèche de 66 places qui a vu le jour à Guillermaux.

Les travaux phares de cette législature ont eu lieu autour de la place du Marché et de l'Abbatiale. Cette dernière a été inaugurée après des années de travaux avec un nouveau parcours de visite et la place est devenue piétonne avec les deux fontaines restaurées. Celle-ci accueille désormais deux fois par semaines un marché, les jeudis et samedis matins et retrouvera dès l'été 2021, une terrasse et un lieu de rencontre suite à la rénovation du Café du Marché.

Sécurité et qualité de vie

Poursuivant son objectif de Ville sûre, la Municipalité s'est investie dans divers dossiers y relatifs. De nombreuses actions ont été mises en place dans l'élaboration d'un nouveau concept sécuritaire qui ont amené un renforcement de l'effectif et une

réorganisation de la sécurité publique et l'engagement de parrains et marraines de gare ainsi que de médiateurs et médiatrices urbains.

La Ville a maintenu son soutien aux sociétés locales et aux nombreuses manifestations qui ont eu lieu sur son territoire. Grâce aux bénéfices des années 2019 et 2020, la Municipalité a mis en place un fonds pour soutenir les commerçants et établissements publics locaux et relancer l'économie locale et leur permettre de poursuivre leurs activités dans le contexte de la pandémie. La population a également été soutenue avec l'action « Bons SIC » avec un rabais de 20 % sur le prix d'achat.

Proximité et accessibilité

La Municipalité a participé à de nombreuses manifestations, événements et rencontres avec la population. La mise en place d'une fête multiculturelle promouvant les échanges entre les habitants ou les démarches participatives (place du Marché, animation du centre-ville) permettent à chacun de s'impliquer dans la vie active de sa Commune.

Bien du plaisir pour la suite !

La Municipalité est consciente des enjeux à venir : EMS, zone sportive, chauffage à distance, implantation d'entreprises à l'Aéropôle, attractivité et accès du centre-ville, etc. La nouvelle équipe choisie par le peuple est prête à reprendre le flambeau.

La Municipalité sortante tient à remercier la population pour ces cinq dernières années ainsi que tous les collaborateurs communaux pour leur engagement et collaboration.

